

Dieu de Québec ne s'attendait pas à pareille provocation. Il est vrai que plus loin on le juge "un écrivain édulcoré et coutumier de *cancetti* italiens." Dieu veuille que cela soit moins cruel qu'incompréhensible.

A la page 58, l'auteur reproduit un article de l'*Aurore* de 1818, dénonçant le jargon des avocats de l'époque, et il dit lui-même :

" Il n'est point de plus déplorable supplément à un " pareil jargon que la publication, en 1867, d'un code " civil du Bas-Canada dont la rédaction est, il ne se " pouvait davantage, injurieuse à notre idiome et à toute " véritable orthoëpie."

A ce mot, grand'maman Delisle serait bien empêchée, car je parie qu'il ne se trouve ni dans *Gil Blas* ni dans les contes de Perrault. Le dictionnaire de l'Académie ne le donne pas ; mais j'ai vu dans Littré que cet énorme vocable signifie tout simplement Bonne prononciation. Et je me demande comment notre code peut être " injurieux " à la bonne prononciation.

Il contient certains gros mots, tels que *synallagmatique*, *emphitéotique*, qui valent bien cependant *archirépacite* ; mais aucun article n'oblige à les mal prononcer.

Les codificateurs sont morts sans avoir appris que l'œuvre à laquelle ils ont attaché leur nom est *anti-orthoépique* !

Une partie intéressante du *Mémorial* est celle où, per-